

DRHRS, le 10 juillet 2007

**AVENANT A L'ACCORD RELATIF A LA CARRIERE DES SALARIES
RELEVANT DE L'ANNEXE 1 et de l'ANNEXE 2 DE LA CONVENTION DE TRAVAIL du CEA**

PREAMBULE

L'accord du 16 décembre 2003 relatif à la carrière des salariés relevant de l'annexe 1 et de l'Annexe 2 de la convention de travail définit les classifications applicables aux salariés relevant de l'Annexe 2 de la Convention de Travail.

Le présent avenant, demandé par les signataires de l'Accord, vise à modifier l'actuelle qualification des salariés de niveau 4 titulaire d'un brevet de technicien supérieur et relevant de la filière 1 « Techniques de recherche, de production et d'exploitation ». Il avait été convenu que l'examen de cette demande interviendrait après mesure de leur effet éventuel sur les adhésions aux organismes de retraite complémentaire.

Les dispositions suivantes sont convenues :

Article I


La qualification des salariés titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur ou d'un diplôme, reconnu équivalent par le CEA, de niveau baccalauréat suivi de deux années d'études supérieures, classés au niveau 4 de la filière 1, est modifiée et arrêtée au libellé « Technicien supérieur ».

La qualification des salariés classés au niveau 4 de la filière 1 et non titulaires du diplôme précité reste inchangée (Technicien confirmé).

Article II

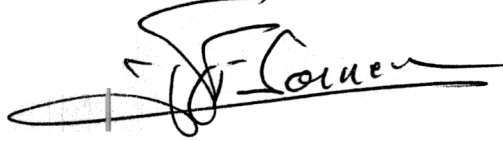
Le présent avenant, conclu pour une durée indéterminée, annule et remplace les dispositions antérieures prises en la matière. Il prend effet à compter du 1^{er} juillet 2007.



of JMF 

Pour le Commissariat à l'Energie Atomique

Signé




Pour l'Union Fédérale des Syndicats du Nucléaire (UFSN/CFDT)

Signé

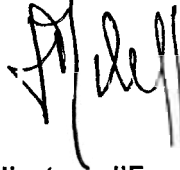
Pour le Syndicat National de l'Energie Nucléaire (SNEN/CFTC)

Signé

D. HENRY


Pour le Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Assimilés de l'Energie Nucléaire (SICTAM/CFE-CGC)

Signé



Pour l'Union Nationale des Syndicats de l'Energie Atomique (UNSEA/FNME/La CGT)

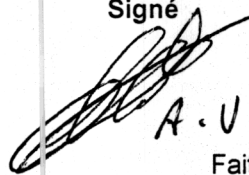
Signé

Pour l'Union Nationale des Syndicats de l'Energie Nucléaire, de la Recherche et des Industries Connexes (UNSENRIC/CGT-FO)

Signé

Pour le Syndicat Professionnel Autonome des Agents de l'Energie Nucléaire (SPAEN-UNSA)

Signé


A. VILLON
Fait à Saclay, le 10 juillet 2007